CRB
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven
Conseil Central de l'Economie
CCE

CNT
Conseil National du Travail
Nationale Arbeidsraad
NAR

VERBRUIK
Commission consultative spéciale
Bijzondere raadgevende commissie
CONSOMMATION

.

CONSEIL NATIONAL
DU TRAVAIL

CONSEIL CENTRAL DE
L'ECONOMIE

AVIS N° 2.501

CCE 2026-2728
CO 1000

**Séance commune des Conseils du 27 octobre 2026**

# Avant-projet de Plan fédéral de développement durable

***

3.714

# AVIS

**Avant-projet de Plan fédéral de développement durable**

Par lettre du 17 août 2026, le Conseil central de l'économie, le Conseil national du Travail et la Commission consultative spéciale Consommation ont reçu une demande d'avis de Monsieur Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable, et de Monsieur Bihet, ministre de l'Énergie, concernant l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable (PFDD), élaboré conformément à l'article 4 de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable.

Sur rapport de la Commission mixte développement durable, les organes consultatifs ont remis le présent avis unanime, qui a été approuvé le 27 octobre 2026, lors de la séance plénière commune du CCE et du CNT ainsi que par la Commission consultative spéciale Consommation.

## AVIS DU CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL, DU CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE ET DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SPÉCIALE CONSOMMATION

### 1 Objet et portée de l'avis

Par lettre du 17 août 2026, le Conseil central de l'économie, le Conseil national du Travail et la Commission consultative spéciale Consommation ont reçu une demande d'avis de Monsieur Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable, et de Monsieur Bihet, ministre de l'Énergie, concernant l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable (PFDD), élaboré conformément à l'article 4 de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable.

Dans le cadre de cette demande d'avis, le secrétariat de la Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD) et les cabinets des ministres ont organisé une séance d'information le 3 septembre 2026 destinée aux CCE, CNT, à la CCS consommation et au CFDD, également saisi de la même demande d'avis.

### 2 Position des Conseils

Le Conseil national du travail, le Conseil central de l'économie et la Commission consultative spéciale Consommation ont consacré un examen approfondi au projet de Plan fédéral de développement durable soumis pour avis.

Dans ce cadre, les organes consultatifs ont pris connaissance de l’avis émis par le Conseil fédéral du développement durable (CFDD) le 7 octobre dernier. Cet avis est joint au présent avis.

À la lumière des différents éléments repris dans cet avis, les organes consultatifs ont décidé de s'y rallier.

***

# ANNEXE